ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

personnel

Question écrite n° 21294

Texte de la question

M. Yann Galut souhaite attirer l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé au sujet de la profession d'anesthésiste-réanimateur. Les quelque 8 500 médecins anesthésistes-réanimateurs chirurgicaux assurent chaque année près de 8 millions d'anesthésies. Il s'inquiètent de la dégradation de leurs conditions de travail dont les causes sont multiples : horaires excessifs, non-application du décret sécurité en anesthésie, absence de restructuration des activités hospitalières associant tous les professionnels concernés. Ces médecins doivent en outre faire face à l'exigence croissante de qualité et de sécurité légitime de la part des patients. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir faire connaître les dispositions que compte prendre le Gouvernement pour remédier à la pénurie de médecins anesthésistes-réanimateurs et permettre de répondre aux exigences de sécurité pour les patients.

Données clés

Auteur : M. Yann Galut
Circonscription : Cher (3e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 21294
Rubrique : Établissements de santé
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 novembre 1998, page 6104